

Conseil Municipal du 5 Décembre 2022

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire - Mme Jocelyne BOUTIER - M. Michel JOUAN - M. Thomas MAHÉO (Adjoints) – M. Michel BOISDRON - M. Daniel HAMON - M. Patrick DONNIO - Mmes Véronique LE GALLO - Christelle GAUTHIER - M. Samuel BRIAND - Mme Charlène RIBEIRO (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Mme Marie-Paule BUZULIER donnant pouvoir à M. Michel JOUAN
M. Franck JÉGLOT donnant pouvoir à M. Thomas MAHÉO

Excusée :

Mme Catherine GOOSSAERT

Secrétaire de séance :

Mme Jocelyne BOUTIER

Ouverture de la séance à 20 heures 35.

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2022 est approuvé.

Arrivée de Mme Marie Paule BUZULIER à 21 H 15.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE MENDES FRANCE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur Le Maire rappelle le projet des travaux de requalification de la rue Mendès France, d'environ 420 m de corps de rue ; soit depuis le carrefour de la rue Mendès France/RD 109/ J.Jaures/ P.Rouxel jusqu'à la limite d'agglomération. Cet axe est considéré comme un des axes principaux de desserte de ville et de transit St Maudan/ Loudéac (trafic engins agricoles soutenus). La requalification de cette rue représente un véritable enjeu d'aménagement, d'accessibilité et de valorisation de porte d'entrée de ville. Il insiste également la nécessité importante d'apaiser les vitesses et d'aménager des cheminements sécurisés favorisant les mobilités douces. Le coût total estimatif de ce projet s'élève à environ 480 000 € HT.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

REQUALIFICATION AMENAGEMENT RUE MENDES FRANCE :

AMENAGEMENT DE SECURITE-LIAISONS DOUCES

Dépenses H.T.		Recettes H.T.	
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant
Travaux*	440 000,00 €	Etat - DETR* (35%)	154 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	40 000,00 €	Contrat territoire*	50 000,00 €
		Conseil Départemental-Amende police*	22 000,00 €
		Autofinancement	254 000,00 €
Total H.T.	480 000,00 €	Total H.T.	480 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire au programme les travaux de requalification et d'aménagement de la Rue Mendes France ;
- AUTORISE Le Maire à solliciter l'aide financière DETR à hauteur de 35 % pour ces travaux ;
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ces demandes ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU PONT DE TROHELLEUC : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le Cabinet CETIA a proposé un programme de travaux qui consiste en la démolition et la reconstruction du pont de Trohelleuc. La durée des travaux sera de 3 mois avec 2 mois d'études/approvisionnement.

Les travaux à réaliser seront les suivants :

- Démolition de l'ouvrage et évacuation des gravats (tablier) (démolition et récupération depuis la berge par grutage et mise en œuvre d'un platelage de récupération des fines et gravats) – Mise en œuvre d'un batardeau de sécurité.
- Reprise des culées :
 - o Dépose de la partie supérieure des culées rive gauche et droite sur 1ml environ,
- Terrassement sur les deux rives pour réaliser une dalle d'assise du tablier,
- Fabrication de 4/5 poutres béton armé (éventuellement prédalle – à confirmer en phase projet),
- Réalisation d'une dalle d'assise,
- Pose et réglage des poutres,
- Coffrage et ferrailage du tablier,
- Coulage du tablier
- Étanchéité
- Coulage des trottoirs,
- Remontage des culées sous l'ouvrage
- Fourniture et pose de garde-corps neuf
- Enrobée
- Remise en état des berges
- Option aménagement du fossé (Coté droit st Barnabé et Coté droit Loudéac)
 - o Option n°1 :
 - Busage ecopal D900 fossé sur 20ml.
 - o Option n°2 :
 - Réalisation d'un mur de soutènement en béton armée avec pose de glissière de sécurité métallique
 - o Option n°3 :
 - Réalisation d'un mur de soutènement en béton armée avec pose de glissière de sécurité bois

Monsieur Le Maire donne le coût estimatif de ce projet qui s'élève à 147 700 € HT et présente le plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

REHABILITATION PONT DE TROHELLEUC

Dépenses HT		Recettes HT	
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant
Travaux de sécurité *	133 650,00 €	Contrat ruralité-DSIL* (80%)	106 920,00 €
Maîtrise d'Œuvre	14 050,00 €	Commune de St Barnabé	20 390,00 €
		Commune de Loudéac	20 390,00 €
Total H.T.	147 700,00 €	Total H.T.	147 700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire au programme les travaux de réhabilitation du pont de Trohelleuc ;
- AUTORISE Le Maire à solliciter l'aide financière DSIL à hauteur de 80 % pour ces travaux ;
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ces demandes ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

TRAVAUX DE SECURITE A L'ECOLE MATHURIN BOSCHER : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de sécurisation à l'école Mathurin Boscher. Ce projet prévoit également la construction d'un préau. Aujourd'hui il n'y a pas de surface protégée de la pluie et du vent pour les enfants.

Monsieur Le Maire donne le coût estimatif de ce projet qui s'élève à 72 080 € HT et présente le plan de financement prévisionnel qui est le suivant :

TRAVAUX SECURITE ECOLE MATHURIN BOSCHER			
Dépenses HT		Recettes HT	
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant
Travaux de sécurité *	72 080,00 €	Contrat ruralité-DSIL*	57 664,00 €
		Autofinancement	14 416,00 €
Total H.T.	72 080,00 €	Total H.T.	72 080,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'inscrire au programme les travaux de sécurité à l'école Mathurin BOSCHER ;
- AUTORISE Le Maire à solliciter l'aide financière DSIL à hauteur de 80 % pour ces travaux ;
- DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tous documents relatifs à ces demandes ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE AFIN DE PROCEDER AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET GENERAL 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.....

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus..... »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget général pour 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption ;

Article	Intitulé	Montant	Vote du 1/4
2041582	SDE	167 030 €	41 757 €
2158	Autres installations, matériel et outillage	43 000 €	10 750 €
2183	Matériel de bureau et informatique	11 500 €	2 875 €
2184	Mobilier	10 000 €	2 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000 €	3 750 €
2313	Construction	214 000 €	53 500 €
2315	Installation matériel outillage technique	392 000 €	98 000 €

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

DGF : ACTUALISATION DES LONGUEURS DE VOIRIE87

Monsieur le maire rappelle que le recensement des longueurs la voirie communale doit être mis à jour au 31 décembre 2022, dans le cadre du recensement des données nécessaires à la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au titre de l'exercice 2023. La longueur de la voirie communale en date du 31 décembre 2021 était de 45 921 ML. En date du 31 décembre 2022, la longueur totale de voirie communale est actualisée à 46 001 km, celle-ci inclue la voie du lotissement communal « Pré Ménil » qui représente 80 ML.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ARRETE le linéaire de voirie à 46 001 ML ;
- MANDATE Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile se rapportant à cette présente décision ;
- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

VENTE DE FOURRAGE A YANN ROLLAND POUR 2023

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le prix de vente du fourrage sur pie correspondant aux récoltes faites par M. Yann ROLLAND sur la parcelle communale du Bourgdio, section ZI n° 171, d'une superficie de 24 287 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- FLXE à 171,16 €/l'hectare le prix de vente du fourrage sur pied à M. Yann ROLLAND ;
- 'DIT que ce montant est dû pour l'année 2022 par l'intéressé ;
- 'Un titre de recette correspondant à cette somme sera émis prochainement au nom de l'intéressé ;
- 'DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission a contrôle de légalité.

RESTAURATION SCOLAIRE : TARIF DES REPAS AU 01/01/2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année les tarifs des repas en restauration scolaire sont basés sur l'augmentation des prix déterminée par l'indice INSEE, indice de la consommation des ménages hors tabac d'octobre. Pour 2022, on constate une augmentation de 6,4% et aussi une augmentation des coûts liés à l'énergie.

Sur proposition de Monsieur le Maire, en raison de l'augmentation du prix du repas et de l'augmentation de l'énergie, le conseil DECIDE d'augmenter les tarifs au 1er janvier 2023 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE D'AUGMENTER les tarifs au 1er janvier 2023 comme suit :

Nombre de jours par semaine	Tarif au 01/01/21	Tarifs au 01/01/22	Tarifs au 01/01/23
1 jour/Semaine	2.70 €	2.77 €	3,00 €
2 jours/Semaine	5.40 €	5.54 €	6,00 €
3 jours/Semaine	8.10 €	8.31 €	9,00 €
4 jours/Semaine	10.80 €	11.08 €	12,00 €

En ce qui concerne les personnes susceptibles d'utiliser les services de la cantine, avec réservation préalable, les tarifs applicables au 1er janvier 2023 sont ceux fixés ci-dessus ;

- DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES COMMUNALES AU 01/01/2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs pratiqués en 2022 pour les locations des salles communales et propose d'appliquer les tarifs suivants :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2023 comme suit :

SALLE STERENN	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
CAUTION	1 000 €	1 000 €
SANS CUISINE		
▶ 1 repas	135 €	260 €
▶ 2 repas	165 €	290 €
AVEC CUISINE		
▶ 1 repas	195 €	360 €
▶ 2 repas (midi et soir)	215 €	390 €
▶ Bal, Fest-Noz, Concours de belote, Théâtre, Salon, Loto et toutes autres manifestations	135 €	200 €
Avec 1 salle annexe	15 €	15 €
Chauffage grande salle – 1 jour (du 01/10 au 15/04)	35 €	35€
Chauffage grande salle – 2 jours (du 01/10 au 15/04)	50 €	50 €
SONORISATION	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Sonorisation + Vidéo avec caution 500 €	40 €	40 €
SALLES ANNEXES	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
▶ Réunion association	gratuit	30 €
▶ Réunion partis politiques, organisation syndicale...	gratuit	gratuit
▶ Réunion organisations professionnelles ou activités commerciales	30 €	30 €
VAISSELLE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
VAISSELLE 1 lot de 50 couverts (complet avec flûtes)	15 €	15 €
VAISSELLE ORDINAIRE	Gratuit	Gratuit
FLUTES pour apéritif à l'unité 0,15 € / les 100 flûtes	15 €	15 €
Si locations successives à un même utilisateur, 1 facturation de la vaisselle		
Remplacement par pièce de vaisselle manquante ou détériorée :		
1 assiette	2 €	2 €
1 Verre – 1 couvert –1 tasse - 1 soucoupe	0,50 €	0,50 €

MENAGE	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Heure de nettoyage effectuée par les employés communaux, si les locaux sont restitués dans un état insatisfaisant	60 €	80 €
SALLE JEAN MOULIN	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Apéritif	64	75
Manifestation sans cuisine (midi)	95	107
Manifestation sans cuisine (midi et soir)	128	139
Chauffage – 1 jour	40	40
Mise à disposition pour les associations sportives et réunions	Gratuit	
SALLE LES LILAS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Apéritif ou autre manifestation	60	70
Vente à emporter	30	-
Réunions	Gratuit	40
Chauffage – 1 jour - <i>Hors réunion</i>	15	15
SALLE OMNISPORTS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Manifestation sportive et autres	212	345
SALLE PASCAL LE GAY	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Manifestation sans cuisine	95	107
Vente à emporter	30	-
Chauffage – 1 jour	50	50
MATERIELS DIVERS	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
Tables aux particuliers à l'unité	4	4
Chaises à l'unité	0,50	0,50
🔗 Avec transport A/R	20	50
Scène à livrer à l'extérieur de St-Barnabé (4 heures pour montage et démontage)	Gratuit	300
Barrières pour associations	Gratuit	3

☛ Pour les associations locales à but non lucratif, une réduction de 50 % est accordée sur le montant total facturé

☛ La 2^{ème} journée de location consécutive et les suivantes sont facturées 1/2 tarif pour tout utilisateur

Rappel : toute manifestation organisée par une association, ouverte à tous publics et demandant une participation financière, entraînera une facturation de la salle louée.

•DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

CALENDRIER DES RÉUNIONS POUR 2023

JANVIER

V.20/01 CONSEIL MUNICIPAL
L.30/01 COMITÉ INFOS

JUILLET

V.21/07 CONSEIL MUNICIPAL

FÉVRIER

V. 17/02 CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/02 COMITÉ INFOS

AOÛT

L.28/08 COMITÉ INFOS

MARS

V. 17/03 CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/03 COMITÉ INFOS

SEPTEMBRE

V.15/09 CONSEIL MUNICIPAL
L.25/09 COMITÉ INFOS

AVRIL

V. 14/04 CONSEIL MUNICIPAL
L. 24/04 COMITÉ INFOS

OCTOBRE

V. 20/10 CONSEIL MUNICIPAL
L. 30/10 COMITÉ INFOS

MAI

V. 26/05 CONSEIL MUNICIPAL
M. 30/05 COMITÉ INFOS

NOVEMBRE

V. 17/11 CONSEIL MUNICIPAL
L. 27/11 COMITÉ INFOS

JUIN

V. 23/06 CONSEIL MUNICIPAL
L. 26/06 COMITÉ INFOS

DÉCEMBRE

L. 11/12 CONSEIL MUNICIPAL
L. 18/12 COMITÉ INFOS

Réunion du Conseil municipal : 3^{ème} vendredi du mois

Réunion du Comité INFOS : le lundi précédant la sortie du bulletin (le bulletin sort le 1^{er} dimanche du mois)

